



**Interreg**



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME



# PROJET EUROPEEN RETRALAGS

Réseau TRAnsfrontalier des LAGunes, des lacs et des Etangs

14 novembre 2019 - Corte



La coopération al cuore del Mediterraneo  
La coopération au coeur de la Méditerranée

## Projet RETRALAGS (2017-2020)

- Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020,
- Participants : Sardaigne (Commune d'Alghero chef de file), Toscane (Communes d'Orbetello et de Massarosa, Province de Lucca et Centre Italien de recherche et d'Etudes de la pêche), Var (département), Corse (Collectivité de Corse et l'IFREMER),
- Développement de **modèles innovants de gouvernance intégrée** des sites naturels et culturels de la zone de coopération par la réalisation d'un système transfrontalier de gestion durable. Ce système permettant d'améliorer l'efficacité des initiatives publiques en faveur de la **protection et la valorisation du patrimoine éco-systémique des lacs, des lagunes et des étangs.**
- Budget du projet RETRALAGS : **2 689 344,11 €**,
- Débuté en 2017.

# MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

Un plan d'action de gestion intégrée et de valorisation des écosystèmes des lacs, des lagunes et des étangs du réseau transfrontalier doit être mis en place à partir **d'actions pilotes** sur les sites naturels et culturels de :

- Caclich (Commune d'Alghero - Sardaigne),
- Massaciucoli (Province de Lucca),
- Orbetello (Province de Lucca),
- **Etang de Biguglia,**
- Vieux salins de Pasquiers et de Villepey (Var),

Le plan d'action commun sera réalisé à partir des **modèles de gestion des zones humides déjà existants**, par le **partage des expériences et des connaissances** des partenaires dans la perspective de la création d'un modèle de gestion transfrontalier.

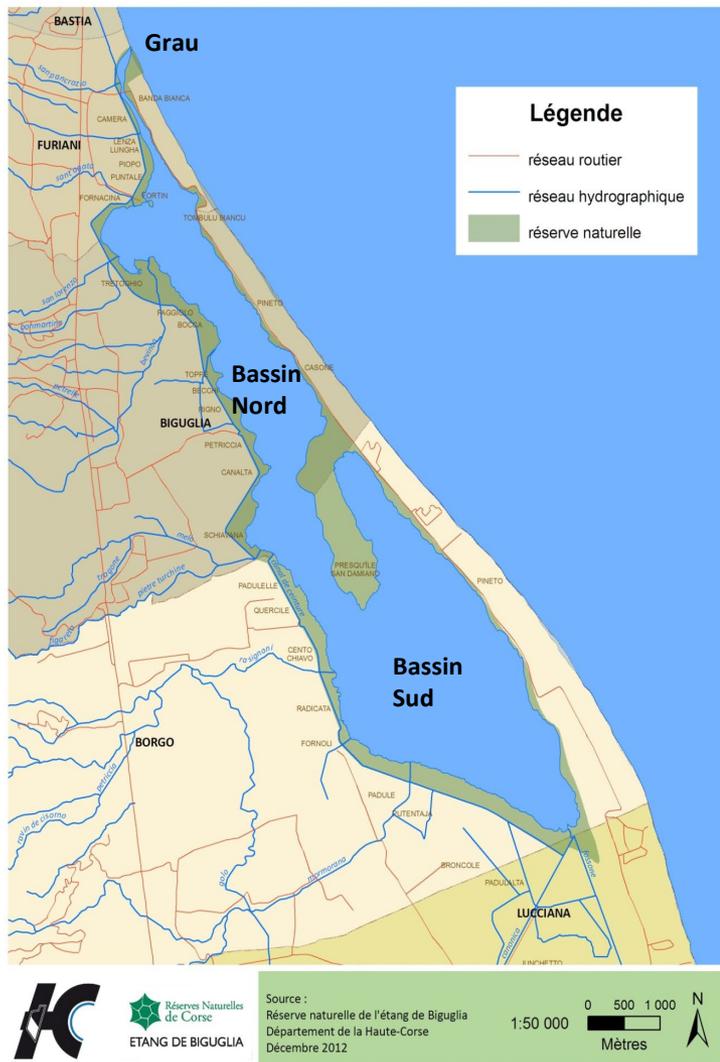
## 1. Favoriser un échange d'expérience

entre les gestionnaires qui possèdent, déjà, des contrats de milieux comme le **contrat d'étang du SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de l'étang de Biguglia et ceux qui n'en possèdent pas encore afin que les partenaires puissent disposer d'un tel document de planification.

## 2. Contribuer aux actions programmées dans les documents de planification

pour ceux qui disposent déjà de ce type de contrat, le programme, permettra la mise en œuvre d'actions programmées dans les documents de planification et notamment, concernant la Collectivité de Corse, celles portant sur les flux de polluants.

## Action pilote - Etang de Biguglia



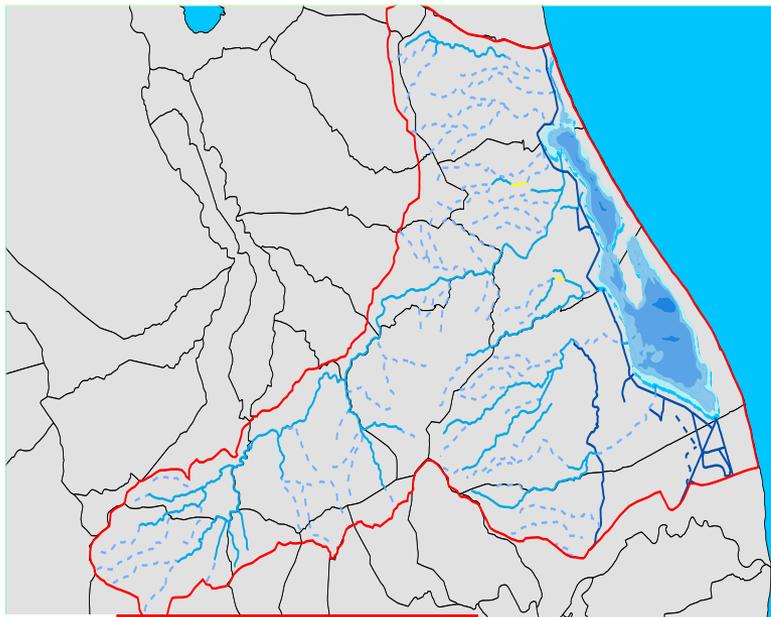
La plus importante zone humide de Corse,  
S'étend sur 4 communes : Furiani,  
Biguglia, Borgu et Lucciana,

Superficie - 1450 hectares (11 km x 2,5  
km),

Superficie de la Réserve Naturelle : 1790  
hectares

Bassin versant de 182 km<sup>2</sup>

# 1. Echange d'expériences : SAGE ET CONTRAT D'ETANG

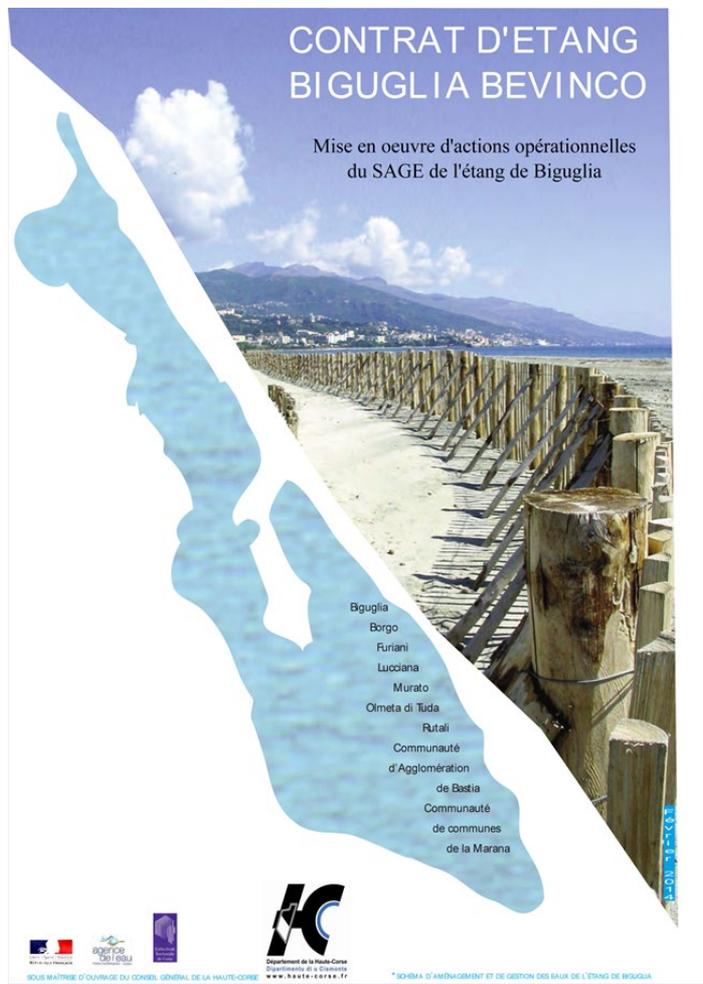


Politique de préservation de la ressource en eau qui tient compte des usages en cours sur le bassin versant et de son fonctionnement global, en termes hydraulique, écologique, environnemental, économique et patrimonial.

Le SAGE, document prospectif et réglementaire, a été validé par la CLE du 12 janvier 2012 et modifié par les CLE du 7 octobre et 4 novembre 2013. Arrêté par la Collectivité Territoriale de Corse le 24 avril 2014, opposable aux tiers, il devient force de loi locale.

## Action pilote - Etang de Biguglia

# 1. Echange d'expériences : SAGE ET CONTRAT D'ETANG



Le Contrat d'étang Biguglia-Bevinco fait suite au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'étang de Biguglia dont il intègre les orientations et assure l'application. Le contrat a été validé le 08 décembre 2014, puis **signé le 12 octobre 2015** pour une **durée de 5 ans**.

Il est l'outil opérationnel du SAGE dont il intègre les orientations, assure l'application, et dont les 4 grands axes sont :

- Assurer l'équilibre de la ressource,
- Lutter contre la pollution,
- Préserver les milieux aquatiques,
- Gérer en concertation.

## Action pilote - Etang de Biguglia

### **2. Contribuer aux actions programmées dans les documents de planification**

#### **OBJECTIF n°1 du SAGE :**

Lutter contre toutes les pollutions, notamment diffuses, pouvant impacter le bon état des milieux aquatiques de la plus grande zone humide de Corse abritant la plus grande zone d'activités : ruisseaux, rivières, nappes, canaux, étang, zones humides et milieu marin.

#### **ACTION(S) DU CONTRAT D'ETANG :**

Quantification des flux de polluants issus du bassin versant

➔ Estimation des apports en nutriments (eutrophisation) par le vecteur « EAU » (Cours d'eau, ruissellement...) du bassin versant à son exutoire.

## Action pilote - Etang de Biguglia

### **Etude relative aux flux polluants issus du bassin versant de l'étang**

Prévue dans le plan de gestion III de la RNEB et le contrat d'étang du SAGE,

Vise à connaître la **quantité d'apports à la lagune** et à **identifier les activités les plus contributives** en couplant des mesures de débits avec des mesures de concentration nutriments aux différentes périodes hydrologiques,

Lancée en **novembre 2018**, s'étend sur 16 mois,

**153 600 € TTC**, taux de cofinancement européen de 85 % du montant H.T,

**Interface bassin versant/lagune.**

# Activités de coopération dans le cadre du projet

## Participation aux Copil Retralogs

Organisation du 4ème Copil, le 19 et 20 juin 2018 organisé par la Collectivité de Corse en présence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, conseillère exécutive en charge des affaires européennes.

Lors de ce comité la Collectivité de Corse a présenté les grandes lignes de l'étude. Le comité de suivi de l'étude (composé de la DREAL, AERMC, CAB, AFB, la com com Marana Golo, la DDTM, l'IFREMER, l'université de Corse) s'est réuni le 07 janvier 2019.

## Actions de communication et de sensibilisation

Réalisation de supports de communication (roll-up et vidéos) et d'un workshop (en 2020 par la CdC).

# Eléments administratifs

Retards consécutifs à la réforme administrative relative à la création de la Collectivité de Corse ont eu pour conséquence le non-engagement de la procédure de marché public concernant l'étude des flux de polluants,

Présentation des difficultés et demande d'une prorogation des activités du projet lors du 5eme Copil en date du 21 novembre 2018,

Acceptation de la prorogation fixée à juin 2020 par le Comité Directeur du programme (en attente d'un écrit),